



« LA VOIX DES LAITIERS – n°17 – Juillet 2024 »

Défendons ensemble une rémunération équitable pour une agriculture durable !

Lisez les dernières actualités du MIG :

- *Nouveaux administrateurs élus au MIG*
- *Revendications politiques du MIG*
- *Coûts de production*

Le MIG accueille 3 nouveaux administrateurs

Le MIG a réuni son assemblée générale ce 28 juin à Ciney. Le MIG accueille cette année 3 nouveaux administrateurs, en plus des 9 précédents : Jean-Pierre Scheuren, Thomas Steffens et Dominique Bodarwe. Bienvenue à eux dans cette aventure !

Dans son rapport d'activités, le conseil d'administration a souligné les efforts importants consacrés à l'analyse trimestrielle de la rentabilité de la production laitière, ainsi que sa participation à divers événements externes et rencontres, et ses initiatives de communication interne et externe.

En 2023, le MIG a dépensé 52 198 € et a perçu des recettes pour 36 350 €. La différence entre les recettes et les dépenses est donc de 15 848,92 €.

Revendications politiques du MIG

Suite aux récentes élections, le MIG souhaite faire entendre ses revendications auprès des négociateurs des gouvernements. Pour ce faire, le MIG a dressé des constats de la situation actuelle dans 4 axes différents : économique, social, environnemental et PAC, et a défini des **objectifs** à atteindre via des mesures concrètes.

Au niveau économique, le MIG définit 4 objectifs et propose des mesures pour les atteindre : redévelopper des outils de régulation comme la Politique de Régulation des Marchés pour **(1) lutter contre l'instabilité du marché** ; **(2)** améliorer la **transparence** de la répartition des marges avec des observatoires des prix ; **(3)** assurer un **prix équitable aux producteurs** en générant un revenu adapté via des initiatives comme Fairebel et une réglementation européenne garantissant que les prix de vente couvrent les coûts de production, en indexant aussi les primes à l'inflation ; et **(4)** lutter contre les **concurrences déloyales** en développant des lois similaires à Egalim, en appliquant des clauses miroirs et en excluant l'agriculture des accords de libre-échange comme le Mercosur.

Au niveau social, le MIG définit 4 objectifs. Pour **(1)** assurer le **bien-être social** des agriculteurs, il est crucial de mieux rémunérer la production pour réduire les heures de travail ou permettre l'embauche. Pour **(2)** améliorer **l'accès au foncier**, il faut encadrer la mise à disposition des terres et éviter leur utilisation pour la compensation carbone. **(3)** Obtenir une **simplification administrative**, via les mesures proposées par la task force alimentation, est essentiel. Pour **(4)** encourager les **jeunes** à reprendre les exploitations, une assistance administrative et la facilitation des associations entre agriculteurs sont nécessaires.

Au niveau environnemental, le MIG a pour objectif d'**être acteur de la solution** mais de manière pragmatique, via les mesures suivantes : Intégrer réellement les producteurs dans la conception et l'application du Green Deal, avec des outils pertinents ; Favoriser une consultation large et inclusive de tous les acteurs du secteur ; Prévoir des périodes de transition concertées pour les mesures ayant des impacts économiques importants ; Mieux informer les agriculteurs en vulgarisant les outils disponibles.

Concernant la PAC, le MIG définit également 3 objectifs à suivre. Pour **(1) instaurer un marché favorable**, il est essentiel de mettre en place une politique qui privilégie la transformation locale plutôt que l'exportation, tout en maintenant le libre marché avec des filets de sécurité comme la Politique de Régulation des Marchés (PRM). Pour une PAC qui **(2) intègre les coûts de production réels** des agriculteurs, il faut augmenter les aides pour les premiers hectares des exploitations, lier partiellement les aides aux unités de main-d'œuvre pour un soutien proportionnel à l'effort, et instaurer des aides flexibles ajustées selon la conjoncture et les coûts non couverts. **(3) Proposer des incitants économiques pour les services environnementaux** implique de compenser les pertes de rendement dues aux pratiques respectueuses de l'environnement et de rémunérer les services environnementaux fournis par les agriculteurs.

Coûts de production

Une mise à jour des coûts de production a été réalisée et les chiffres du premier trimestre 2024 indiquent que la part non couverte des coûts de production pour les agriculteurs a été de 4,2 cents/kg de lait début 2024. Les prévisions qui avaient été faites pour les chiffres précédents ont été maintenant remplacés par les données exactes. On constate que la tendance reste identique aux chiffres annoncés précédemment. La réduction de la part non couverte des coûts entre 2023 et le premier trimestre 2024 est principalement due à l'augmentation des prix du lait.



Figure 1 : La rentabilité financière de la production laitière est définie sur base de la différence entre tous les revenus et tous les coûts attribués à une exploitation laitière pour une période donnée. Les bouteilles ci-dessus représentent la part non-couverte des coûts moyenne de 2022, 2023 et du premier trimestre 2024.